

**Bureau du 12 septembre 2005**

**Décision n° B-2005-3540**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Copropriété Beauséjour - Espaces extérieurs - Restructuration du réseau d'assainissement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs de la copropriété Beauséjour à Saint Priest, la direction de l'eau envisage la restructuration du réseau d'assainissement existant dans l'impasse Beauvallon, les rues Beauséjour et Racine.

Ce projet permettra la réhabilitation et la mise en conformité du réseau d'assainissement particulièrement vétuste, de ces voies qui seront, prochainement, classées dans le domaine communautaire.

Les travaux prévus concernent le découpage, avant démontage, de 3 646 mètres de chaussées ou de trottoirs goudronnés et la construction de :

- 120 mètres d'égout circulaire, diamètre 300 mm,
- 346 mètres d'égout circulaire, diamètre 400 mm,
- 372 mètres d'égout circulaire, diamètre 600 mm,
- 35 m d'égout circulaire, diamètre 800 mm,
- 98 branchements d'eaux usées ou pluviales :

soit :

- . 410 mètres de canalisation de branchement diamètre 200 mm,
- . 468 mètres de canalisation de branchement diamètre 250 mm,
- . 95 mètres de canalisation de branchement diamètre 315 mm.

- 21 regards de visite,
- 50 tabourets de voirie,
- 33 tabourets grille,
- la remise en état de 15 tabourets de voirie ou tabourets grilles,
- le comblement de regards et de canalisation abandonnés,
- la modification d'une chambre de raccordement.

Le montant des travaux s'élèverait à :

- montant : 790 000 € HT
- TVA 19,60 % : 154 840 € HT
- montant total : 944 840 € TTC

L'opération se décomposerait comme suit :

- la restructuration du réseau d'assainissement,
- la réfection définitive de chaussée,
- les contrôles : les essais d'étanchéité, l'inspection télévisée, l'essai de compactage de tranchée,

- le plan de récolement,
- la mission de coordination sécurité.

Le dossier a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibération n° 2005-2712 en date du 21 juin 2005.

Les travaux de restructuration du réseau d'assainissement pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert lancée conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve :**

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

**2° - Les travaux** de restructuration du réseau d'assainissement seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les travaux** de réfection définitive de chaussée, les essais d'étanchéité, les inspections télévisées, les essais de compactage de tranchée, les plans de récolement et les missions de coordination sécurité seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de la voirie et de l'eau.

**4° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

**5° - La dépense** correspondante de 790 000 € HT sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée 0773 - Saint Priest - Quartier Beauséjour - individualisée pour ce montant par délibération n° 2005-2712 du 21 juin 2005.

**6° - Les montants** à payer sur l'exercice 2005 soit 5 000 € HT et sur 2006 soit 785 000 € HT seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire sur les exercices 2005 et 2006 au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - fonction 2 222 - comptes 238 510 et 231 510 - construction de réseaux.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,